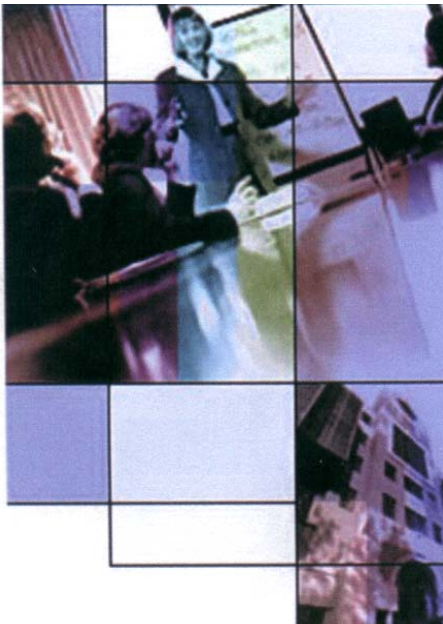




LES OBJECTIFS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES DES COOPÉRATIVES : UNE ANALYSE BI-DIMENSIONNELLE DE LA DIFFÉRENCE D'OBJECTIFS ENTRE LES ENTREPRISES CAPITALISTES ET LES COOPÉRATIVES

PAR

Marcel Roy

No 1292-053

La Chaire de coopération Guy-Bernier de l'Université du Québec à Montréal a été fondée en 1987 grâce à une contribution financière de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec, contribution qui a été renouvelée en 1992 et 1995 et de la Fondation UQAM.

La mission de la Chaire consiste à susciter et à promouvoir la réflexion et l'échange sur la problématique coopérative dans une société soumise à des modifications diverses et parfois profondes de l'environnement économique, social et démographique. La réflexion porte autant sur les valeurs, les principes, le discours que sur les pratiques coopératives. Les véhicules utilisés par la Chaire de coopération Guy-Bernier pour s'acquitter de sa mission, sont: la recherche, la formation, la diffusion et l'intervention conseil auprès des coopérateurs et coopératrices des divers secteurs.

Au plan de la recherche, les thèmes généraux, jusqu'à présent privilégiés, portent sur -les valeurs coopératives, et le changement social -les rapports organisationnels et la coopération -les aspects particuliers de la croissance des caisses populaires -les coopératives dans les pays en voie de développement. Une attention particulière est portée depuis quelques années au secteur du travail, à celui des services sociosanitaires ainsi qu'au micro-crédit et tout récemment au commerce équitable et à l'évaluation des entreprises n'ayant pas le profit comme objectif.

Au plan de la formation, l'action s'effectue dans deux directions : - au niveau universitaire, par l'élaboration de cours spécifiques sur la coopération et par l'attribution de bourses pour la rédaction de mémoires et de thèses ayant un thème coopératif; tout récemment, la Chaire a formé un partenariat avec la Chaire Seagram sur les organismes à but non lucratif et le département d'organisation et ressources humaines de l'École des sciences de la gestion de l'UQAM pour démarrer, en septembre 2000, un programme de MBA pour cadres spécialisé en entreprises collectives - au niveau du terrain, en répondant à des demandes du milieu pour l'élaboration de matériel didactique et de programmes de formation spécifique.

Les résultats des travaux de recherche sont diffusés dans des cahiers de recherche qui parfois, sont des publications conjointes avec des partenaires. La Chaire organise aussi des colloques, séminaires et conférences.

L'activité d'intervention-conseil prend des formes variées : conférences, session d'information, démarche d'accompagnement en diagnostic organisationnel, en planification stratégique.

La Chaire entretient des activités au plan international en offrant des services de formation, d'organisation et de supervision de stages, de développement et d'évaluation de projet sur une base ponctuelle et institutionnelle, notamment auprès des pays de l'Afrique francophone. La Chaire a ainsi développé une collaboration privilégiée avec l'Université internationale de langue française au service du développement africain, l'Université Senghor. Des missions d'études et d'échanges sont aussi menées régulièrement dans d'autres pays : en Guinée, au Brésil, au Viêt-Nam, en Haïti et dans divers pays d'Europe surtout en France, Italie, Espagne et Belgique.

Chaire de coopération Guy-Bernier Mauro-F. Malservisi, titulaire Université du Québec à Montréal C. P. 8888, succ. « Centre-Ville » Montréal, Québec, H3C 3P8	Téléphone : 514-987-8566 Télécopieur : 514-987-8564 Adresse électronique : chaire.coop@uqam.ca Site : http://www.chaire-ccgb.uqam.ca/
---	---

INTRODUCTION

Il est relativement commun d'entendre que les coopératives, contrairement aux entreprises (capitalistes¹) qui n'ont que des objectifs économiques, poursuivent des objectifs à la fois sociaux et économiques². La formule employée peut être différente : certains préféreront parler de la nature, économique ou sociale, des *responsabilités* que se reconnaît chaque forme d'organisation ou du *rôle* qu'elle joue ou veut jouer. Mais il s'agit fondamentalement de la même affirmation exprimée en termes soit de résultats à atteindre, soit d'obligations à rencontrer ou, soit encore, d'activités à effectuer.

Cependant, même si l'établissement d'une correspondance entre objectifs, responsabilités et rôles permet d'arriver à une équivalence des formulations, l'accord qui paraît en résulter peut bien n'être que superficiel. Un désaccord peut en effet exister quant à l'idée-même que l'on veut exprimer.

Ainsi, il arrive que plusieurs individus employant une formulation identique lui attachent des significations bien distinctes. Alors qu'un premier voudra, par exemple, décrire une différence entre les entreprises et les coopératives sur le plan des types de biens et services offerts et qu'un second s'attachera plutôt au plan des types de bénéficiaires auxquels chaque forme d'organisation s'adresse, un troisième s'intéressera à la fois à l'un et l'autre plan. Un quatrième, peut-être le plus représentatif de la majorité, inconscient même de l'existence de plans différents, les confondra, passant indistinctement de l'un à l'autre, aux dépens de la clarté et de la cohérence de son propos.

La raison de la confusion et de la mésentente ne vient pas, nous l'avons déjà dit, de l'emploi des termes objectifs, responsabilités ou rôles, mais de l'usage des termes "*économique*" et "*social*". Ces termes, en effet, possèdent chacun plusieurs significations et, malheureusement, rares sont ceux qui prennent le temps de préciser celle à laquelle ils se réfèrent en telle ou telle circonstance.

Cela conduit à bien des quiproquos et, pire encore, à de fausses interprétations, qui obscurcissent l'argumentation et nuisent au progrès du discours.

¹ À moins d'indication contraire, le terme «entreprise» désignera ici l'*entreprise privée de type capitaliste*. Cela a pour seul but de simplifier le texte et ne signifie pas, bien sûr, que les coopératives ne sont pas, elles aussi, des «entreprises».

² À titre d'exemple, la Loi sur les coopératives du Québec indique à l'article 3 : "Une coopérative est une corporation regroupant des personnes qui ont des *besoins économiques et sociaux* communs et qui, *en vue de les satisfaire*, s'associent pour exploiter une entreprise conformément aux règles d'action coopératives" (italique ajouté).

La différence ou l'opposition entre le capitalisme et le coopératisme, et qui peut être décrite en référant à la nature, sociale et/ou économique, de leurs objectifs³ respectifs, réside en réalité dans leurs positions respectives quant à deux dimensions de ces objectifs : celle de la *nature des besoins* (matériels ou non-matériels) que les unités de production privées doivent satisfaire et celle de l'*identité des individus* (propriétaires ou membres de la société) dont les besoins doivent être directement satisfaits par ces unités. *C'est ce que nous voulons démontrer dans ce texte.*

"Selon Aristote: «c'est en considérant les choses dans leur genèse qu'on en acquiert une plus parfaite intelligence»" (Desroche, 1976 :83). "Toute interrogation d'identité est aussi une question d'origine", renchérit Alain Cotta (1977 :7). Nous allons donc, nous aussi, passer par cette voie riche en enseignement pour comprendre ce qui, en fonction de leurs objectifs, donne aux entreprises et aux coopératives des identités distinctes.

Puisque les coopératives sont nées au XIXe siècle en réaction à des insatisfactions causées par le capitalisme (Angers, 1974, 1976; Bonner, 1970; Desroche, 1976; Gaumont, 1921; Mladenatz, 1933; Vienney, 1980) notre démarche consistera, *premièrement*, à présenter les deux caractéristiques fondamentales du capitalisme auxquels le coopératisme a réagi, et les problèmes particulièrement vifs auxquels se trouva confrontée la société capitaliste au XIXe siècle, *deuxièmement*, à examiner la nature de la réaction coopératiste au capitalisme et aux problèmes sociaux de l'époque et *troisièmement*, par un examen critique de trois fausses interprétations de la différence d'objectifs entre les entreprises et les coopératives, à faire ressortir les interprétations correctes de cette différence.

1. LE CAPITALISME

Le capitalisme est un projet d'organisation sociale - une utopie - construit autour d'une vision de l'être humain, l'«*homo æconomicus*». Celui-ci, "type idéal" au sens wébérien du terme, est un être essentiellement matérialiste et individualiste. C'est en employant le terme dans ces deux sens, à savoir la poursuite de besoins matériels et individuels, qu'on a pu conclure que l'utopie capitaliste, à la différence du coopératisme, n'a que des préoccupations "économiques".

Pour mieux le comprendre, nous examinerons, ci-dessous, en quoi consistent le matérialisme et l'individualisme du capitalisme avant de nous pencher sur les problèmes de la société capitaliste du XIXe siècle, problèmes auxquels le coopératisme a voulu réagir.

³ C'est cette formulation que nous emploierons désormais.

1.1 Le matérialisme

Le matérialisme est la réduction de l'ensemble des besoins, des passions, des buts humains, à des préoccupations d'ordre exclusivement matériel. Cette réduction implique également, comme nous le verrons, que seule la poursuite des besoins matériels est rationnelle. Le matérialisme est une des facettes de l'*homo æconomicus*. Celui-ci, en effet, poursuit un objectif de maximisation de sa richesse matérielle et s'y emploie par des moyens dits rationnels, c'est-à-dire qui s'inscrivent dans une logique instrumentale par rapport à cet objectif. On comprend donc pourquoi la notion d'économie ou d'économique possède, dans son acception la plus courante (et presque exclusive), une très forte connotation de matérialisme : "Les valeurs économiques dans leur sens le plus péjoratif indiquent un calcul et un choix prioritaire pour les biens et services *matériels* les plus courants" (Pelletier, 1982 :54, italique ajouté). Cette connotation matérialiste de l'économique peut même aller chez certains jusqu'à la synonymie.

Plusieurs phénomènes ont été proposés pour expliquer la prépondérance dont finira par jouir, au fil du temps, la recherche de la satisfaction des besoins matériels dans les sociétés occidentales. Une première explication est celle de l'influence de la Révolution industrielle. Celle-ci était, d'abord, une manifestation concrète et "matérielle" de l'efficacité des "sciences" de la nature, préoccupées des choses matérielles, par opposition aux "arts" philosophiques, religieux et politiques. Ensuite, et peut-être surtout, elle permettait la production d'une abondance de biens tout aussi matériels.

Une deuxième explication nous est donnée par l'analyse marxiste. Selon elle, "[l]es pensées de la classe dominante sont aussi, à toutes les époques, les pensées dominantes" (Marx et Engels, 1968 :74). Or, la classe sociale dominante, selon l'analyse marxiste, est celle qui contrôle les moyens de production. La poursuite de la richesse matérielle serait donc, dans cette perspective, l'idéologie, c'est-à-dire le discours justificateur et légitimant, de la bourgeoisie capitaliste, qui en est venue peu à peu à contrôler l'appareil de production et à évincer l'aristocratie auparavant en place.

Pour Weber, la montée du matérialisme, exprimée plus spécifiquement sous une de ses formes les plus extrêmes, celle d'un "dévouement à la vocation de gagner de l'argent" (1964 :75), s'expliquerait par l'apparition de nouvelles croyances religieuses, notamment de l'"éthique rationnelle du protestantisme ascétique" (Ibid. :26).

Une dernière explication, enfin, est celle avancée par Hirschman, à l'effet que le triomphe matérialiste est le résultat d'une "longue transformation ou transition idéologique [,] d'un long enchaînement d'idées et de propositions apparentées" (1980 :8-9). Ces dernières auraient été formulées non pas par une nouvelle classe montante et finalement dominante (les possesseurs du

capital), ni par les porteurs d'une nouvelle éthique, mais bien par le système en place, "par ce qu'on appellerait de nos jours l'élite intellectuelle, les 'cadres supérieurs' et les grands commis de l'État" (Ibid. :116). Ceux-ci cherchaient en fait un moyen pour "mettre un frein au caprice du prince, à l'arbitraire du pouvoir et à une politique étrangère aventureuse" (Ibid. :116-7).

Chacune de ces explications a sa valeur et nous ne chercherons pas ici à en privilégier une plus que les autres (sans compter qu'elles puissent apparaître à plusieurs comme étant complémentaires). Cependant, nous nous attarderons sur l'interprétation donnée par Hirschman parce que l'évolution des idées qu'il décrit, d'une part, peut être considérée indépendamment des raisons qu'il invoque pour elle et, d'autre part, s'avère particulièrement éclairante pour comprendre le comment — plutôt que le pourquoi — de la réduction de la diversité des valeurs humaines à l'unique attachement aux choses matérielles et, plus particulièrement, à l'argent.

On en était venu, nous dit Hirschman, à croire que les préceptes moralisateurs philosophiques et religieux (la justice, la rédemption, la charité, "l'honneur, l'amitié, la parenté, la consanguinité ou l'union des cœurs", ...) étaient inefficaces pour freiner les errements des gouvernants. Pour tenter d'arriver à cette dernière fin, on s'est d'abord avisé de faire s'opposer entre eux les vices et les passions destructrices, dans l'espoir qu'ils se combattent l'un l'autre et s'annulent en un heureux équilibre. Puis, l'idée est venue d'essayer d'identifier, parmi les passions, celle qui serait la moins destructrice et la plus inoffensive : ce qui était au départ une passion aussi détestable que les autres, l'avarice et l'amour honni des choses matérielles, est donc devenu le "doux commerce" (Ibid. :58) et "le tranquille désir de s'enrichir" (Ibid. :63). C'est ainsi qu'on a pu, finalement, avec Adam Smith, et surtout ses interprètes, en arriver à la conclusion que "les principaux ressorts de l'action humaine finissent par converger dans le besoin de bien-être matériel" (Ibid. :99-100).

Concurremment à cette évolution, un glissement de sens du mot "intérêt" s'est produit : utilisé d'abord, au singulier, pour désigner toute poursuite d'objectif avec une "volonté avertie et rationnelle à l'abri des passions et des coups de tête" (Machiavel *in* ibid. :35), il sera finalement associé, surtout au pluriel, à la poursuite d'objectifs uniquement matériels (les "intérêts"), tout en retenant sa connotation de rationalité.

La compréhension de ce glissement de sens est utile à deux points de vue. Premièrement, elle précise la signification essentiellement matérialiste qu'il faut attacher au mot "intérêt" dans toute la discussion qui suit (et dans la littérature en général). Deuxièmement, elle montre à quel point, pour le capitalisme du XIXe siècle, tout ce qui n'est pas poursuite du bien-être matériel, exprimé avant tout sous forme pécuniaire, est irrationnel et insensé par définition.

1.2 L'individualisme

L'individualisme est cette autre facette de l'*homo œconomicus*. Une fois admis que l'Homme ne doit se préoccuper que de bien-être matériel, on peut se demander lequel, de l'individualisme ou de la collaboration avec d'autres individus, est le plus efficace pour qu'il parvienne à son objectif. Le choix, implicite dans le capitalisme, de la voie individualiste peut sembler étonnant lorsqu'on considère qu'il implique que les individus, à la poursuite de leurs intérêts personnels, vont entrer en conflit les uns avec les autres et donc faire en sorte que leurs intérêts respectifs soient combattus par les autres. Ne serait-il pas plus "rationnel" de collaborer, de s'aider les uns les autres, comme le font, par exemple, des alpinistes pour gravir les plus hauts sommets? Ne vaudrait-il pas mieux, premièrement, se coordonner les uns les autres et, deuxièmement, s'entraider en contribuant au bien-être des autres pour qu'ils puissent à leur tour concourir au nôtre?

Mais non! disent les tenants de l'individualisme. On peut faire coïncider la poursuite individuelle d'intérêts personnels avec la poursuite des intérêts de tous. Ce qu'il faut savoir, remarquent les "individualistes", c'est que si on laisse agir les conflits et, même, qu'on les favorise, plutôt que d'essayer de les temporiser et de les limiter, ils tendront naturellement, par l'intermédiaire d'une "main invisible", à se neutraliser, à s'équilibrer, faisant en sorte que les intérêts de tous soient le mieux servis. Encore une fois, Adam Smith consacre cette idée:

"By pursuing his own interest, he frequently promotes that of the society more effectually than when he really intends to promote it"
(1937 :423).

Cette existence, indiscutable pour les individualistes, d'un équilibre qui s'établit naturellement, sans qu'on ait à s'en préoccuper, assure l'augmentation du bien-être matériel ou de la richesse collectifs⁴.

L'individualisme s'exprime d'abord dans la propriété privée — plutôt que collective — des biens de production, ou du "capital". Il se manifeste ensuite dans l'"idéologie de justification" (Cotta, 1977 :123) du capitalisme : le libéralisme. À la propriété du capital est attaché le droit de diriger l'*entreprise*, unité de production au sein de laquelle sont combinés le capital et le travail. L'*entrepreneur capitaliste* a le droit⁵ de gérer son capital et l'entreprise, de façon à ne servir que ses

⁴ Le bien-être et la richesse collectifs, l'intérêt de tous, ou celui "of the society", sont ici conçus, pour utiliser les termes de Desforges, comme "la somme des intérêts individuels indépendamment de facteurs redistributifs" (1980 :11).

⁵ Et, puisque l'entrepreneur est "rationnel" par définition, il ne peut faire autrement que d'exercer ce droit, si c'est à SON avantage.

intérêts personnels. C'est, pour reprendre l'expression de Cotta, le premier verset du credo libéral : la libre entreprise. Le second verset du libéralisme, le libre marché, interdit formellement, et aux entreprises et aux ménages, de former des coalitions, associations ou cartels, afin d'assurer la concurrence la plus parfaite.

Ainsi, croit-on, sera assurée la meilleure allocation des ressources garantissant le plus grand bien-être de tous.

1.3 Les problèmes du capitalisme au XIXe siècle

"Mais l'évolution des choses n'a pas confirmé les prophéties optimistes des partisans de l'individualisme et du libéralisme économique" (Mladenatz, 1933 :11). Et beaucoup s'en faut, en effet, en ce XIXe siècle en Angleterre et en France, qui sont, à cette époque, "en tête du progrès intellectuel, de même qu'en tête du développement industriel" (Ibid. :15). Les problèmes sont nombreux et, s'ils ne sont pas toujours uniquement ou même partiellement causés par le capitalisme, du moins ce dernier arrive-t-il très mal à les résoudre.

Il y a d'abord la *pauvreté*. L'industrialisation liée à une très forte croissance démographique amène un entassement de la population au sein des villes. Les crises cycliques que connaît l'économie à cette époque et l'abondance de main d'oeuvre entraînent un chômage endémique. De plus, la "baisse des prix des marchandises, caractéristique de la première période de l'époque capitaliste, a cessé et fait place à la cherté de la vie. Les salaires ainsi que les revenus des petits producteurs indépendants n'augmentent plus en rapport direct avec la vie chère" (Ibid. :12). Les budgets des ouvriers sont consacrés en totalité à la nourriture (Cotta, 1977). Le logement laisse désespérément à désirer : "*Too often the dwelling of the family is no home; it sometimes is a cellar, which includes no cooking, no washing, no making, no mending, no decencies of life, no invitation to the fireside*" (J.L. et B. Hammond cité par Bonner, 1970 :5).

Les *conditions de travail*, lorsqu'il y a du travail, sont extrêmement difficiles. Carpenter en fait une description familière : "*The great oblong, ugly factory, of five or six tiers, [...] and all day within, the thump and scream of the machinery, the thick smell of hot oil and cotton fluff...*" (Bonner, 1970 :4). Mais, peut-être pire encore, c'est le véritable esclavage ou l'ordre carcéral que faisaient régner les contremaîtres et les surveillants divers (Cotta, 1977 :51). Ceux-ci

"étaient, jusqu'au début du XXe siècle, armés, soit de véritables armes, soit de bâtons, de fouets ou de cravaches. Ils pouvaient aussi avoir des techniques très personnelles, telles que celles adoptées par un régisseur anglais de l'époque de la Révolution industrielle : laisser pousser très longs et très durs les ongles du pouce et de l'index, les aiguiser en pointe et s'en servir pour transpercer les oreilles de ceux, notamment les enfants, qui ne travaillaient pas assez vite" (Aktouf, 1989 :165).

Car les enfants travaillaient, eux aussi, dès 6 ans, aussi bien que les femmes et les hommes. Et ce, pour des périodes allant jusqu'à 18 heures par jour. La semaine de travail, elle, était d'au moins six jours (Cotta, 1977; anonyme dans Pasquier, 1986).

Comment s'étonner que, dans de telles conditions, la *maladie* sévisse. Elle est souvent d'origine professionnelle, comme "les toux, les inflammations pulmonaires et la terrible phtisie" dans les manufactures de coton (anonyme dans Pasquier, 1986 :8). Ou sinon, elle vient aussi, souvent, des conditions insalubres autour des industries. Carpenter après avoir décrit la manufacture et son intérieur, continue en ces termes : "*And outside, the sad, smoke-laden sky, rows of dingy streets, waste tracts where no grass grows, tall chimneys belching dirt, and the same, sad outlook for miles*" (cité dans Bonner, 1970: 4-5).

Il faut ajouter à cela la *détresse morale et psychologique*:

"The early nineteenth century was a period of considerable stress and strain. [...] Many people left their native village and moved to the growing towns and cities, industrial and mining districts [...] All had to strike new roots, to discard old associations, old loyalties, former habits and ways of life. [...] To many [...] the instability of the social order caused a feeling of insecurity" (Bonner, 1970 :2).

Adam Ferguson, dès 1767, une dizaine d'années avant que Smith ne publie "*La richesse des nations*", dénonce "«l'esprit qui règne dans un État marchand où... l'homme, parfois se voit privé de toute attache et réduit à la solitude» [...] et où enfin «les liens d'affection sont rompus»" (Hirschman, 1980 :108). Marx et Engels, eux, dénonceront l'aliénation de l'Homme.

Cette image noire que nous venons de dépeindre n'est pas, bien sûr, le lot de toute la population. Au contraire! Certains ont de moindres soucis, jouissent d'une meilleure santé et de meilleures conditions de vie et, même, accumulent des richesses et du "capital". Mais la détresse est assez répandue, et le bien-être matériel suffisamment mal distribué et à l'avantage d'un très petit nombre, pour que de nombreuses idées et initiatives, au sein desquelles se situe la poussée coopératiste, cherchent à s'attaquer à ce qu'elles croient être les causes de tous ces maux.

2. L'ÉMERGENCE DES COOPÉRATIVES: UNE RÉPONSE AUX PROBLÈMES DU CAPITALISME

On pourrait, si l'on voulait s'attacher à tel ou tel détail caractéristique des coopératives, en relever la trace jusqu'à des temps immémoriaux. Et, même si on n'a pas l'intention de retracer toutes leurs origines, on doit admettre que de nombreuses initiatives ont précédé les coopératives du XIXe siècle. Cependant, comme nous l'avons déjà mentionné, c'est véritablement à cette dernière époque que sont apparues les formules coopératives les plus durables : celle notamment, quasi

mythique, des Équitables Pionniers de Rochdale de 1844, dont les "principes" sont considérés aujourd'hui "par les coopérateurs du monde entier comme la source et l'archétype du mouvement coopératif international" (Desroche, 1976 :51).

L'émergence des coopératives est une réponse à certains abus du capitalisme, et ce n'est pas par hasard qu'elles ont connu un essor particulier à Lyon et à Manchester, régions les plus fortement touchées par l'industrialisation et le capitalisme sauvage (Gaumont, 1921 :15-16; Desroche, 1976 :53).

2.1 La réponse coopérative à la réduction matérialiste

"[D]ès le triomphe de l'esprit du capitalisme [...] le monde nouveau sera jugé *vide, mesquin* et d'un *ennui accablant*. Pour la critique romantique⁶ qui se nourrira de ce sentiment, l'ordre bourgeois marque, par rapport aux époques antérieures un appauvrissement inouï : il a perdu toute *noblesse*, toute *grandeur*, tout *mystère*" (Hirschman 1980 :119, italique ajouté). La trace de cette critique peut notamment se retrouver, selon Hirschman, dans la théorie de l'attraction passionnée, de Fourier. Or, il se trouve justement que Fourier peut être identifié comme étant l'un des premiers penseurs du coopératisme! (Desroche, 1976; Gaumont, 1921; Lambert 1959; Mladenatz, 1933) Coïncidence? Il ne semble pas.

On retrouve en effet, chez de nombreux précurseurs et pionniers de la coopération, un net penchant pour le mysticisme. Ainsi l'inspiration de la coopérative de Rochdale dérive-t-elle d'une petite secte de socialistes owénites, les "rational religionists" (Desroche, 1976 :53). St-Simon, un précurseur, avec son "Nouveau Christianisme"; King, selon qui la coopérative "doit aussi avoir en vue les besoins spirituels" (Mladenatz, 1933 :33); Buchez, chez qui on retrouve le "souci de religion et de morale [...] et de respect touchant à la vie intérieure" (Gaumont, 1921 :18); Raiffeisen, fondateur de coopératives de crédit, qui aurait conçu l'idée "d'une société religieuse interconfessionnelle" (Desroche, 1976 :41); Luzzati, propagateur de coopératives de crédit et de coopératives d'épargne, qui cherche la "voie de la rédemption" (Mladenatz, 1933 :112); autant d'exemples du rejet du «vide matérialiste».

Mais l'appel mystique n'est pas le seul à être entendu⁷. Pour Fourier, le travail doit être *attrayant*, répandu dans des sites *pittoresques* et s'effectuer dans des ateliers *élégants* et *propres* (Mladenatz, 1933). On retrouve aussi dans le discours coopératif la reconnaissance d'autres dimensions non

⁶ Début du XIXe.

⁷ Heureusement peut-être pour le coopératisme, car, selon Gaumont, le mysticisme de certains peut avoir été "la cause de leur peu d'influence sur une classe ouvrière débarrassée pour une large part des influences confessionnelles" (1921 :19).

matérielles. Par exemple, Raiffeisen comprend très bien que l'opposition entre l'égoïsme et l'altruisme, opposition qui est inévitable si on se restreint à la seule dimension matérielle du bien-être, peut cesser d'exister lorsqu'on fait intervenir le plan émotif ou psychologique. Ainsi, on peut obtenir une "satisfaction morale" (émotive ou psychologique) en étant altruiste, en renonçant "à toute rémunération comme à tout dividende". Et cette satisfaction morale est plus avantageuse que la récompense matérielle à laquelle on renonce : un renoncement au gain matériel, ou une perte volontaire de richesse, peut donc être un acte tout à fait rationnel pour une personne qui cherche à maximiser son bien-être (Raiffeisen dans Mladenatz, 1933).

Sensiblement dans cette même ligne d'idée, Louis Blanc considère que le travail peut amener une "amélioration *morale et matérielle* du sort de tous" (Mladenatz, 1933 :51, italique ajouté) parce qu'il permet d'être libre et qu'il donne le pouvoir d'exercer et de développer ses facultés. Et il s'attache, en conséquence, à créer des associations (coopératives ouvrières) de production, où les ouvriers seront propriétaires de leur travail. Fauquet reformulera plus tard ce même concept d'"émancipation" en disant que "les coopératives ouvrières de production ne visent pas seulement l'amélioration de la condition économique de leurs membres [mais aussi] l'affranchissement de la personne de l'ouvrier au cours du travail" (1965 :55). La liberté vaut donc la peine qu'on y sacrifie un certain avantage pécuniaire!

Aux besoins spirituels, à l'esthétisme, au sentiment du devoir accompli et à la liberté recherchés par le coopératisme, il faut ajouter également des valeurs de solidarité et d'entraide, d'équité et de justice, de démocratie, de fraternité, de bénévolat et de charité, d'honnêteté, etc.... Certaines parmi ces valeurs font l'objet, au sein du coopératisme, d'une plus grande unanimité que d'autres. C'est le cas, par exemple, pour la solidarité et l'entraide, l'équité, la démocratie et la liberté (e.g. Böök, 1992; Watkins, 1986). Mais, quelles que soient celles que l'on retienne, il s'agit bien de *valeurs*, c'est-à-dire de *fins en elles-mêmes*, et non pas d'objectifs accessoires (ou de moyens) pour atteindre le bien-être matériel.

2.2 La réponse coopérative à l'individualisme

La réponse au matérialisme peut constituer par elle-même une réponse partielle à l'individualisme, dans la mesure où elle reconnaît que l'individu peut tirer plus de bien-être de la poursuite collective, plutôt qu'individuelle, d'objectifs. Mais les avantages *intrinsèques* de l'entraide ne sont pas unanimement reconnus par les coopérateurs et, même pour ceux qui les reconnaissent, ces avantages ne sont pas nécessairement suffisants pour justifier par eux seuls le renoncement à l'individualisme; en effet, ils peuvent être annulés par des désavantages d'ordre matériel qu'occasionne la voie collective. Car il faut bien se rappeler que la poursuite du bien-être matériel

n'a pas été abandonnée par le coopératisme : malgré qu'on ait rejeté son exclusivité absolue sur le plan des valeurs, on a néanmoins reconnu sa légitimité. Pour de nombreux coopératistes, d'ailleurs, la primauté qu'il faut attacher au bien-être matériel ne devrait être relativisée que par rapport, seulement, aux valeurs d'égalité ou, plus restrictivement encore, d'équité.

Pour le coopératisme donc, au lieu d'être posée sous la forme : "L'individualisme permet-il, ou non, d'obtenir la plus grande richesse matérielle globale?", la question adoptait plutôt la forme suivante : "L'individualisme permet-il, ou non, d'obtenir une *juste* répartition de la richesse matérielle?". Il s'agissait en fait de savoir si la "main invisible", justificatrice de la propriété privée des moyens de production et du libre marché, pouvait "manipuler" la poursuite individuelle des intérêts personnels pour rendre ses résultats compatibles avec les intérêts de tous, avec l'"harmonie des intérêts".

Mladenatz nous donne la réponse à laquelle le coopératisme en est venu:

"On a constaté que l'harmonie des intérêts — espérance des partisans de la doctrine libérale — ne pouvait s'obtenir que si se réalisait l'égalité entre ceux qui viennent en état de concurrence; à savoir : égalité de qualités spirituelles, de forces morales, de forces de caractère, d'instruction et de fortune. [...] Or, cette condition ne peut pas être remplie" (Mladenatz, 1933 :12).

Pour que la main invisible puisse agir dans le sens de l'harmonie des intérêts, il faut des poids individuels relativement égaux. Il faut, si l'on veut qu'un équilibre s'établisse entre les différents intérêts personnels et qu'il en résulte une juste répartition des biens, que les individus puissent servir de contrepoids les uns aux autres. Or cela est impossible. Il existe trop d'inégalités entre les individus pour empêcher que l'individualisme n'aboutisse à la domination de certains individus sur d'autres et à l'injustice du partage de la richesse.

L'inégalité qui apparaît être au cœur de l'injustice du Partage capitaliste est celle de la *propriété des moyens de production*. Les *moyens de production* sont des "biens matériels [...] dont l'existence est nécessaire à la production des biens satisfaisant directement les besoins" (Cotta, 1977 :5). La *propriété* des moyens de production est importante parce qu'elle confère à celui qui en bénéficie, le droit et la légitimité, premièrement, de décider des types de biens à produire — ou à ne pas produire — et de l'agencement du travail et des ressources et, deuxièmement, de jouir de la propriété des biens produits. En d'autres termes, elle permet à son détenteur de décider de l'allocation des ressources productives et de la nature et de la propriété de la production. La propriété des moyens de production joue donc un rôle clé dans la distribution des biens matériels et de la satisfaction des besoins que ces biens permettent.

L'inégalité de la propriété des moyens de production n'est possible que si celle-ci est privée. Et c'est là justement une des caractéristiques de l'individualisme capitaliste : le droit à l'appropriation personnelle des moyens de production, c'est-à-dire du capital. En effet, le capitalisme est un "mode d'organisation sociale qui admet la propriété *privée* [des moyens] de production" (Cotta, 1977 :5, italique ajouté). Conformément, donc, aux canons de l'individualisme capitaliste, toute personne a le droit de s'approprier les moyens de production et, une fois devenue propriétaire (ou "capitaliste"), le *devoir* de prendre ses décisions de production, individuellement (ou proportionnellement à sa propriété à l'intérieur d'une unité de production) et en fonction de ses intérêts personnels.

Pour différentes raisons, telles que les inégalités de fortune ou de capacité mentale ou physique, les chances d'accès à la propriété du capital ne sont pas égales pour tous. Par voie de conséquence, seule une minorité d'individus peut, dans les faits, accéder à cette propriété. Face à eux, se retrouvent des individus non-propriétaires qui, soumis qu'ils sont aux lois inspirées du libéralisme, ne peuvent se concerter pour contrebalancer et contraindre les décisions de production capitalistes. L'équilibre des forces ne peut ainsi s'établir et la "main" ajoute l'impotence à son invisibilité.

Le partage de la richesse déterminé par les décisions individualistes des capitalistes s'établit donc toujours à leur avantage. De plus, puisque la richesse permet l'accès au capital qui, à son tour, permet l'accès à la richesse, une sorte de cercle vicieux se crée, une boucle dans laquelle il devient de plus en plus difficile pour le commun de s'insérer, et qui creuse encore plus l'écart entre les riches et les pauvres, jusqu'à le rendre souvent intolérable.

Pour établir la justice du Partage, que l'individualisme n'arrive pas à instaurer, plusieurs solutions sont proposées, en cette première moitié du XIXe siècle, "creuset utopique [...] où l'imagination sociale connut un degré de foisonnement assez exceptionnel" (Desroche, 1976 :38).

Une première solution consiste à s'attaquer à l'individualisme sous sa forme de propriété privée. Pour certains, préoccupés surtout d'égalité, l'appropriation privée, parce qu'elle rend possible l'inégalité de la propriété des moyens de production, est responsable de l'inégalité des richesses et, au-delà, des inégalités du système social.

"L'appropriation privée des moyens de production [...] divise, en effet, l'ensemble des êtres composant une société donnée en deux catégories nettement distinctes : ceux qui possèdent ces moyens (une partie) et ceux qui ne les possèdent pas. [...] C'est donc, [...] l'inégalité qui préside au fonctionnement du régime capitaliste. Inégalité installée au coeur du système social et, au sein de ce système, dans le domaine économique[.] Au moins deux conséquences sont inévitables. La première est dans l'influence inévitablement croissante des organisations économiques et notamment des entreprises dans le fonctionnement de tout le système social. La seconde est de voir le contenu de

cette discrimination s'étendre fort au-delà du seul domaine économique en se manifestant dans tous les autres aspects de la vie sociale" (Cotta, 1977 :5-6).

Une solution, que l'on peut qualifier de "*collectiviste*", consiste à abolir l'appropriation privée des moyens de production ou, si l'on veut, à rendre la propriété collective : cela équivaut à assurer l'égalité dans la détention de la propriété. Ainsi veut-on garantir une égale distribution entre chacun des décisions de gestion et des résultats de la production.

Pour d'autres, la propriété privée des biens de production est acceptable. Cependant, il n'est plus question pour eux de "laisser faire" l'individualisme des entrepreneurs. Il faut au contraire intervenir dans le déroulement de la production et le jeu du marché pour faire en sorte que la richesse soit justement répartie; il faut remplacer la main éthérée et invisible par une autre qui soit, cette fois, concrète et visible.

Une des façons d'intervenir consiste à contraindre les droits et prérogatives attachés à la propriété des moyens de production par un autre pouvoir. Il s'agit de restreindre la "liberté" des entrepreneurs pour les forcer à tenir compte, en plus de leurs intérêts personnels, de ceux des autres acteurs sociaux. Cette position a deux variantes principales.

Dans la première, c'est l'État qui, par législation ou réglementation, doit jouer le rôle de limiter la marge de manoeuvre des entrepreneurs. C'est dans cette logique que s'inscrit, par exemple, la recommandation que fait Villermé, en 1835 : "Le remède au dépérissement des enfants dans les manufactures, à l'abus homicide qu'on en fait, ne saurait donc se trouver que dans une loi ou un règlement qui fixerait, d'après l'âge de ces ouvriers, un maximum à la durée journalière du travail" (anonyme dans Pasquier, 1986 :8).

La seconde variante, l'*associationnisme*, joint à la notion de contrainte à la libre entreprise celle, tout aussi anti-individualiste, de concertation. L'associationnisme propose en effet la constitution d'associations regroupant des personnes dominées, pour la promotion et la défense de leurs intérêts communs. L'idée est, d'une part, d'amener ces personnes, que l'individualisme capitaliste force à se dissocier et à s'opposer, à plutôt se concerter et s'entraider. L'idée consiste aussi, une fois les personnes associées, à exercer des pressions sur les détenteurs des capitaux, ou à tenter de contrecarrer leurs actions par des grèves ou d'autres moyens, pour les amener à prendre en compte les intérêts des autres membres de la société et, plus particulièrement, des membres de l'association. Proudhon, par exemple, l'homme des "contrepoids" (Haubtmann dans Pasquier, 1986 :25), prône la "constitution spontanée, volontaire, de *groupes* intermédiaires entre l'individu et la collectivité" (Pasquier, 1986 :19, accentuation dans le texte). Un autre exemple est celui du syndicalisme (non-radical) dont la stratégie peut être décrite en ces termes:

"une fois accepté le salariat, la force de travail, puisqu'elle est achetée, s'évertue à se vendre aux meilleures conditions pour le travailleur et ces conditions sont obtenues par un pouvoir de négociation (ou de marchandage) sur le marché du travail, y compris par la grève" (Desroche, 1976 :99).

Bien sûr une variante n'exclut pas obligatoirement l'autre : par exemple, un syndicat peut exercer des pressions sur l'État pour l'inciter à légiférer à l'avantage de ses membres.

Le coopératisme fait partie du courant associationniste (Desroche, 1976; Pasquier, 1986). Cela se manifeste à deux niveaux: celui des unités de production et celui des individus. Au niveau le plus élevé, celui des *unités de production*, les coopératives, plutôt que de se concurrencer dans un libre marché, vont chercher à s'entraider et à se concerter ou, pour le dire autrement, à "intercoopérer". Les coopératives favorisent aussi l'entraide et la concertation avec d'autres associations émancipatrices ou charitables et l'exercice de contre-pouvoirs. Sur ce dernier plan, plusieurs mécanismes servent à réaliser l'équité entre les membres d'une coopérative et les autres acteurs sociaux⁸: l'accumulation d'un capital inaliénable (la réserve), sorte d'héritage collectif; la libre adhésion qui permet à toute personne ayant les qualités d'"usager" d'accéder aussi à la propriété et à ses avantages; l'éducation de la collectivité pour favoriser l'égalité des chances; l'utilisation d'une partie des bénéfices pour les oeuvres sociales et, finalement, l'intercoopération elle-même, à qui certains veulent voir aussi jouer le rôle de mécanisme d'aide aux coopératives défavorisées (Desroche, 1976; Gaumont, 1921; Mladenatz, 1933).

Au deuxième niveau, celui des *individus*, le coopératisme s'inscrit aussi dans le mouvement associationniste. Cependant, il diffère sensiblement des autres formes d'association quant au moyen utilisé pour influencer la production et la redistribution de ses résultats.

D'un côté, en effet, le coopératisme réunit des personnes dissociées et dominées qui, en collaboration plutôt qu'individuellement, vont chercher à poursuivre leurs intérêts communs, plutôt que personnels. Mais l'association de ces personnes se fait sur une base particulière : celle de leur fonction économique. La notion de "fonction économique" réfère aux différents types de rapports d'échange marchands qu'une personne peut entretenir avec une entreprise. Il y a quatre types de "fonctions économiques" ou d'"agents économiques", correspondant à autant de types d'échanges:

- 1- les entrepreneurs/propriétaires, qui apportent du capital en échange de profit;
- 2- les ouvriers ou travailleurs, qui apportent la force de travail en échange d'un salaire;

⁸ Nous n'entendons pas signifier par là qu'il s'agit du seul objectif ou de la seule fonction de ces mécanismes.

- 3- les fournisseurs, qui échangent des biens et services contre de l'argent (les dépenses non-salariales) et,
- 4- les clients/consommateurs, qui déboursent de l'argent pour obtenir les biens et les services produits par l'entreprise⁹.

L'entreprise, en plus d'être un lieu de production, est donc aussi un lieu où sont mis en rapport les divers agents économiques : les choix et les activités de l'entreprise affectent le partage de la richesse entre les agents. Pour éviter que cette mise en rapport ne tourne toujours à l'avantage de l'entrepreneur au détriment des autres agents, la solution coopérative consiste à fonder la fonction d'entrepreneur avec les autres fonctions¹⁰ : il s'agit en fait de la notion bien connue de "propriétaire-usager" que l'on retrouve partout dans la littérature coopératiste (Béland, 1977; C.C.Q., 1974.; Fauquet, 1965; Vienney, 1980).

Les coopératives se différencient donc des autres formes d'association dans le sens où leur but n'est pas d'exercer un contre-pouvoir sur les propriétaires des moyens de production, mais bien de faire en sorte que les personnes soumises, en tant qu'usagers, au pouvoir de ces derniers s'affranchissent en devenant elles-mêmes les propriétaires, ...ce qu'elles ne peuvent accomplir individuellement. C'est cette idée d'association en vue de devenir propriétaires qu'exprime bien le docteur William King, juste avant 1830: "Nous pensons que ce but peut être atteint, mais non par des individus isolés[, ...] laissez-les faire des économies, encore des économies, toujours des économies, pour accumuler un capital commun" (dans Mladenatz, 1933 :36).

Ceux et celles qui forment une coopérative sont des personnes qui, dans leurs échanges avec les unités privées de production capitalistes ou "entreprises", ne peuvent ou ne pourraient obtenir, ou payer, un "juste prix" pour leur travail, leur produits ou leurs achats. Elles se regroupent donc pour assumer elles-mêmes les droits et prérogatives attachés à la propriété des moyens de production et assurer, avant tout, le paiement de ce juste prix. Les mécanismes d'arbitrage entre les membres — la démocratie (une personne = un vote) — et de distribution des excédents — la ristourne (au prorata des transactions) — qui se distinguent de ceux de l'individualisme capitaliste — (vote et répartition des excédents au prorata du capital) — ont été conçus dans cet esprit.

⁹ Une même personne peut, bien sûr, par rapport à une entreprise donnée, exercer plus d'une, et même les quatre, de ces fonctions. Pour l'entreprise capitaliste, toutefois, la correspondance "une personne, une fonction" est la règle générale plutôt que l'exception; surtout en ce qui concerne l'entrepreneur.

¹⁰ Dans l'optique de la plupart des premiers penseurs de la coopération, tous les agents devaient être en même temps propriétaires de l'entreprise. Concrètement toutefois, les expériences coopératives qui ont connu un véritable succès, sont celles qui opèrent une fusion entre les fonctions d'entrepreneurs/propriétaires et 1) de clients/consommateurs (coopératives d'approvisionnement), 2) d'ouvriers (coopératives ouvrières de production ou de travail), 3) de fournisseurs (coopératives d'écoulement) ou 4) de clients/consommateurs et de fournisseurs (e.g. coopératives d'épargne et de crédit).

3. ÉCONOMIQUE ET SOCIAL : INTERPRÉTATIONS

Plusieurs interprétations ont été faites concernant la poursuite d'objectifs économiques par les entreprises, d'une part, et d'objectifs à la fois économiques et sociaux par les coopératives, d'autre part. Certaines de ces interprétations sont erronées ou abusives et il importe de les signaler si l'on veut favoriser l'avancement du discours. Nous examinerons ici trois de ces interprétations à la lumière de l'étude que nous venons de faire des préoccupations du capitalisme et du coopératisme. Nous démontrerons en quoi elles font fausse route en faisant ressortir le sens que chacune donne à *social* ou à *économique* et en précisant le sens que leur attribuent le capitalisme ou le coopératisme.

3.1 Social versus sociétal

Une première interprétation erronée est celle selon laquelle les entreprises, à la différence des coopératives, n'ont pas pour objectif de servir la société, n'ont envers elle aucune obligation ou responsabilité.

Pourtant, lorsqu'on y regarde de près, il apparaît rapidement que le capitalisme est un projet de société. Il s'agit, comme le dit Cotta, d'un "mode d'organisation sociale" (1977 :5) — ou, peut-être plus exactement pour notre propos, d'une utopie de l'organisation sociale — et, à ce titre, il assigne bel et bien une responsabilité sociale aux entreprises : contribuer au bien-être collectif par la production des biens¹¹ au plus fort profit possible. Cela ressort très bien à l'examen attentif de la phrase, sans doute la plus citée, d'un défenseur contemporain, peut-être le plus connu, du capitalisme néo-classique:

"Few trends could so thoroughly undermine the very foundations of our free society as the acceptance by corporate officials of a social responsibility other than to make as much money for their stockholders as possible" (Friedman, 1962 :133).

Dans cette phrase, le message que nous livre le récipiendaire du prix Nobel d'économie, Milton Friedman, n'est pas que l'entreprise, par la voie des "officiers corporatifs", n'a pas de responsabilité sociale. Au contraire, il affirme que l'entreprise doit jouer un rôle dans la société et qu'elle doit à la fois en être consciente, ne pas s'y dérober, et ne pas s'en détourner. Ce rôle ou cette responsabilité, c'est de faire le maximum d'argent pour ses propriétaires, c'est-à-dire des profits. Ainsi, l'entreprise sera-t-elle assurée d'atteindre l'objectif que le capitalisme lui prescrit : avoir le maximum d'impacts bénéfiques pour la société.

¹¹ Sauf les biens "dont les caractéristiques provoquent la défaillance des individus et appellent à l'initiative des organisations collectives (État, villes...)" (Cotta, 1977 :5).

La confusion autour de la reconnaissance ou du désaveu par le capitalisme du rôle social des entreprises vient d'un quiproquo entre deux des significations communément données au mot "social" : 1) à l'égard à la société et 2) non-économique. Croire que c'est la première de ces acceptions qu'il faut attribuer à "objectif social" est une erreur¹².

Pour contourner la difficulté qu'entraîne l'emploi de "social" dans ces deux sens, certains auteurs (e.g. Wartick & Cochran, 1985) utilisent le terme "sociétal" dans le sens "à l'égard à la société" et réservent le terme "social" pour ce qui est non-économique. Ainsi, déclarer qu'une entreprise s'est donné, en plus de son objectif économique de profit, l'objectif social de se préoccuper de la qualité de l'environnement signifie non pas qu'elle se reconnaît désormais un rôle dans la société, mais plutôt qu'elle a *élargi* la gamme de ses objectifs *sociétaux*. En effet, à son objectif sociétal (i.e. "social" au sens où Friedman et d'autres l'emploient) de faire du profit, l'entreprise s'est ajouté un objectif social (i.e. non-économique).

Le contresens apparent d'avoir une responsabilité sociale (i.e. sociétale) et sans pour autant avoir de responsabilité sociale (i.e. non-économique) se trouve alors à disparaître. Et il devient clair en même temps pour tout le monde que le capitalisme n'a jamais prétendu que les entreprises n'avaient pas de responsabilité envers la société. Son rejet des objectifs sociaux doit en fait être interprété comme étant celui des responsabilités "non-économiques".

Il reste alors bien sûr à se demander ce que signifient "économique" et "non-économique"...

3.2 Matérialisme ou non?

La seconde interprétation erronée est entendue peut-être davantage dans le milieu de la pratique que dans le milieu académique. Selon cette interprétation, la poursuite d'objectifs à la fois économiques et sociaux par les coopératives signifie que celles-ci cherchent à maximiser, *en collaboration ou en commun, plutôt qu'individuellement*, les avantages pécuniaires d'un ensemble de personnes.

Dans cette logique, une coopérative est constituée d'une *association* de personnes dont les besoins économiques (i.e. calculables en termes pécuniaires) doivent être satisfaits et d'une *entreprise* au moyen de laquelle la satisfaction de ces besoins économiques est poursuivie. Pour les tenants de cette interprétation, "social" s'identifie à "collectif". Implicitement, donc, la différence qu'ils reconnaissent entre les entreprises et les coopératives est que les premières emploient des *moyens*

¹² À moins de considérer que les actionnaires ne font pas partie de la société. Ce que nous examinerons plus loin.

individualistes plutôt que collectifs, — ou non-individualistes, — comme le font les secondes, pour atteindre leurs objectifs économiques.

La démocratie, l'appropriation de ses moyens de production, la répartition des résultats pécuniaires au prorata des transactions, l'intercoopération, la philanthropie, etc., ne sont pour eux que des techniques ou moyens collectifs qui diffèrent des moyens individualistes capitalistes. Ils n'ont de valeur qu'accessoirement, et non pas intrinsèquement. Ils n'offrent d'autre utilité que d'assurer, à meilleur coût que ne le font la propriété uniquement capitaliste, la concurrence, et le vote et la répartition au prorata du capital, l'avantage pécuniaire des membres et, au-delà, de la société. Utiliser ces moyens pour eux-mêmes (e.g. la démocratie pour la satisfaction d'être démocrate) apparaît alors "irrationnel".

Il s'agit là d'une interprétation qui donne aux coopératives un rôle bien peu éloigné de celui que la conception capitaliste assigne aux entreprises : procurer le maximum d'avantages *pécuniaires* ou *financiers*. On y retrouve en effet la même vision capitaliste restreinte de l'économie selon laquelle "[e]st dit économique tout bien qui a un prix" (Pelletier 1982 :53).

Voyons en quoi consiste cette vision restreinte et la portée de sa capacité d'analyse. Dans sa signification la plus large, la plus fondamentale et la plus ancienne, la poursuite d'objectifs économiques est celle qui consiste à tirer le maximum d'avantages, ou d'utilité, des ressources rares. Il s'agit d'éviter le gaspillage de ces ressources, c'est-à-dire, de les *économiser*. La poursuite réussie d'un objectif économique doit donc nécessairement résulter en des avantages dont la valeur est plus grande que celle des ressources utilisées pour les obtenir. Elle implique par conséquent un calcul, aussi bien *a priori* qu'*a posteriori*, pour déterminer la valeur des ressources utilisées, d'une part, et des avantages retirés, d'autre part.

Au sens restreint (qui est le plus communément employé), la poursuite d'objectifs économiques consiste à chercher à obtenir des biens ayant le *prix* le plus élevé possible tout en sacrifiant des ressources ayant le *prix* le moins élevé possible. Il s'agit purement et simplement, en des termes plus courants, de faire le plus de profit possible, d'obtenir le maximum de bénéfices en termes *pécuniaires*. La signification restreinte découle de la préoccupation de pouvoir effectuer un calcul économique le plus précis et le plus objectif possible. Cette préoccupation a conduit à ne considérer dans les analyses économiques courantes que les biens, avantages ou ressources qui ont un prix (Pelletier, 1982).

Les biens auxquels il est facile d'accoler un prix sont les biens matériels et ceux qui se transigent sur un marché. C'est donc de ces biens matériels et marchands dont on tient avant tout et presque exclusivement compte dans les analyses économiques restreintes. Les autres biens ou services

pour lesquels il est difficile de fixer un prix n'y sont, à toutes fins pratiques, jamais considérés. Pour l'analyse économique restreinte, la recherche d'un bien ou service qui n'a pas de prix (e.g. la démocratie) en contrepartie d'un bien qui a un prix (e.g. une heure de travail) apparaît anti-économique : on perd une ressource (l'heure de travail) qui vaut de l'argent au marché et ce qu'on obtient en retour (la démocratie) n'a aucune valeur marchande; c'est un acte irrationnel qui résulte en une perte sèche.

La vision économique restreinte n'est pas, nous l'avons vu, celle du coopératisme. Au contraire, pour lui, la démocratie, l'appropriation par l'individu de ses moyens de production, la répartition des résultats pécuniaires au prorata des transactions, l'intercoopération, la philanthropie, ... ont une *valeur intrinsèque*, et il est tout à fait économique et rationnel d'y sacrifier des ressources ayant une valeur au marché. Bien sûr, il est difficile de fixer pour ces "biens" une valeur précise et, plus encore sinon impossible, une valeur objective. Mais cette difficulté ne justifie en rien de ne pas en tenir compte dans les analyses économiques. Elle fait plutôt ressortir la simplicité rudimentaire de l'analyse économique restreinte et la fausseté des prétentions à l'exactitude et à l'objectivité des analyses coûts/bénéfices (Schrecker, 1987; Schumacher, 1978) et des "shadow prices". L'utopie coopératiste, quant à elle, reconnaît toute la complexité des besoins humains. Ceux-ci dépassent, et de loin, les préoccupations d'ordre matériel qui sont celles de l'analyse économique restreinte et du capitalisme du XIXe siècle : les valeurs d'ordre non-matériel remplissent à foison le discours du coopératisme et de ses initiateurs.

Les tenants de l'interprétation à l'effet que les coopératives ne sont que des moyens collectifs pour atteindre le bien-être matériel se trompent soit sur le sens qu'ils donnent à "social", soit sur celui qu'ils donnent à "économique". Voyons tout d'abord la première erreur.

On peut choisir de donner aux termes "objectifs économiques" un sens restreint : des objectifs matérialistes. Si l'on fait ce choix, il faut alors attribuer à social la signification de "non-matérialiste", et non pas celle de "non-individualiste" comme le font ceux qui commettent la première erreur. En effet, si on prétend que les entreprises ont des objectifs uniquement matérialistes (i.e. économiques au sens restreint), la logique de complémentarité qui est implicite dans l'expression "objectifs économiques *et* sociaux" exige de traduire cette dernière par "objectifs matérialistes et non-matérialistes".

Cette dernière idée pourrait également être exprimée en d'autres termes, qui évitent aussi l'ambiguïté des mots "social" et "économique", comme se sont efforcés de le faire certains auteurs.

Fauquet, par exemple, emploie souvent "moral" en remplacement de "social"¹³. Ainsi, les groupements de coopératives de premier niveau poursuivent-ils, selon lui, "simultanément ou distinctement, des *buts moraux*, d'éducation, d'organisation, de révision [...], et des *buts économiques*" (Fauquet, 1965 :45, italique dans le texte). Béland, pour un autre, utilise des termes encore moins ambigus. Par le coopératisme, nous dit-il, "[l]e coopérateur cherche [...] à satisfaire les besoins *matériels* et les besoins *intellectuels*" (Béland, 1977 :24, italique ajouté).

Le second type d'erreur est commis lorsqu'on tient à désigner les moyens non-individualistes employés par les coopératives par les termes "objectifs sociaux", et qu'on persiste par ailleurs à donner à "objectifs économiques" une signification restreinte (i.e. objectifs matériels)¹⁴. Si l'on veut absolument que "objectif social" désigne l'utilisation d'un moyen non-individualiste par les coopératives, il faut alors, nous avons déjà amplement démontré pourquoi¹⁵, utiliser "économique" dans son sens large. Cela serait l'équivalent de dire que les coopératives ont pour objectif de maximiser le bien-être global tiré de l'utilisation de ressources, en employant la coopération plutôt que l'individualisme¹⁶.

3.3 Les propriétaires et la société

La troisième interprétation erronée ou abusive, que l'on retrouve cette fois surtout dans les discours académiques et dans la littérature, veut que puisque les coopératives ont des objectifs sociaux, à la différence des entreprises capitalistes, elles n'ont pas d'autre choix que de se préoccuper de la lutte à la pauvreté, des sans emplois, des sans abris, du développement régional, de la promotion des droits des femmes, de la défense des personnes exploitées ou opprimées, de la protection de l'environnement, des enjeux politiques nationaux et internationaux, etc., etc., ...

L'idée qui est sous-jacente à ce type d'affirmation est que les entreprises sont dévouées à servir leurs propriétaires, alors que les coopératives sont, en plus, au service de toute la société.

¹³ Un excellent exemple de la quasi-synonymie de ces termes chez Fauquet se trouve lorsque ce dernier associe le "juste prix" tantôt au moral (1965 :52) et tantôt au social (1965 :234).

¹⁴ Certains coopérateurs insistent en effet sur la vocation avant tout, sinon essentiellement, commerciale de leur coopérative. Ce qui pour eux distingue les coopératives des entreprises provient de ce que les premières utilisent des moyens collectifs: intercoopération, mise en commun de capitaux, regroupement de personnes ayant les mêmes besoins, ...

¹⁵ Notre étude de la genèse du coopératisme a en effet montré que les coopératives s'intéressaient au bien-être tant non-matériel que matériel.

¹⁶ Il faut toutefois remarquer que même si une telle interprétation apparaît exacte au regard de notre examen de la genèse du coopératisme, elle n'explique pas l'affirmation de départ qui veut que les entreprises aient seulement des objectifs économiques, car cela signifierait que les entreprises emploient des moyens individualistes pour maximiser le bien-être non seulement matériel, mais aussi non-matériel. Ce qui n'est manifestement pas le cas selon les préceptes capitalistes.

"Objectif économique" se traduit ici par *bien-être des propriétaires*, alors qu'"objectif social" signifie *bien-être de tous les (autres) membres de la société*.

L'utilisation de "social" et "économique" dans ces sens peut effectivement exprimer une des différences qui existent entre les entreprises et les coopératives. La poursuite des intérêts des propriétaires, qui se retrouve implicitement dans les notions de concurrence et d'individualisme, est en effet une des dimensions du comportement économique rationnel selon le canon capitaliste. Friedman, dans sa déclaration citée plus haut, n'affirme-t-il pas que les entreprises ne doivent servir que le profit des *actionnaires*?

Par ailleurs, il est également exact que le coopératisme, en prônant l'intercoopération, la constitution d'une réserve inaliénable, la libre adhésion, l'éducation de la collectivité et la philanthropie, s'est érigé contre le service unique aux propriétaires. Deux des définitions de la coopérative, qui ont été formulées par des autorités du monde coopératif, nous le rappellent. Selon Paul Lambert, "[u]ne société coopérative [vise] directement au service à la fois de ses membres et de l'ensemble de la communauté" (1959 :235). Le Conseil Supérieur de la Coopération du Québec affirme pour sa part que les personnes possédant une entreprise coopérative la dirigent et la contrôlent "pour la mettre à leur service et ainsi qu'au service de tout le peuple" (cité par Béland, 1977 :35).

L'erreur que commettent ceux qui adhèrent à la troisième interprétation erronée se situe dans la trop grande importance qu'ils attachent au service que les coopératives doivent donner à "l'ensemble de la communauté" ou à "tout le peuple". Le coopératisme, nous l'avons vu, a rejeté l'individualisme capitaliste en faveur de l'entraide et de la philanthropie. Cependant, il n'a pas pour autant retenu l'alternative proposée par le collectivisme qui consistait à abolir la propriété privée des moyens de production et de leurs résultats, et à exclure de ce fait, la possibilité du travail pour soi-même. Ce dernier est, au contraire, au coeur d'une des grandes valeurs du coopératisme : celle de la prise en charge de ses propres besoins, du "self-help". Le coopératisme, rappelons-le, non seulement n'interdit pas la propriété privée des moyens de production et des résultats, mais l'encourage au contraire pour les "usagers" : une coopérative est une propriété privée (Angers, 1972, 1976; Marée et Saive, 1983)¹⁷.

¹⁷ Ce fait, encore aujourd'hui, est très mal reconnu, même par des familiers de la théorie et de la pratique coopératives. Il existe en effet une tendance à accorder à l'entreprise capitaliste le monopole de l'organisation privée. Drucker, qui le déplore, s'insurge : "But non-governmental, non-profit institutions, whether Harvard University, the Boy Scouts, or Blue Cross are «private» too" (1984 :63).

Cela ne signifie pas, bien sûr, que les coopératives doivent être uniquement au service des propriétaires-usagers. Mais cela signifie tout au moins que les besoins de ces derniers ont la priorité sur ceux de la société en général¹⁸. Ce qu'il faut comprendre, par l'objectif de service aux membres et à la société, c'est que, d'une part, les coopératives sont créées pour satisfaire des besoins spécifiques d'"usagers" spécifiques (Angers, 1974)¹⁹, mais que, d'autre part, il faut reconnaître que la satisfaction de ces besoins est indissociable de celle des besoins de la société : le contentement des besoins des propriétaires-usagers à la fois affecte celui des besoins de la collectivité et en dépend. Le coopératisme insiste sur le fait que notre propre bien-être se fait *avec* celui des autres, et non pas *contre* lui, comme le croyait le capitalisme du XIXe siècle²⁰.

CONCLUSION

Lorsqu'on fait référence à la différence d'objectifs entre les entreprises et les coopératives, objectifs économiques pour les premières et objectifs économiques et sociaux pour les secondes, les sens que l'on peut donner à "social" et à "économique" sont nombreux. Pour "objectif économique", il y a trois sens qui sont plus fréquemment utilisés : (1) objectif de maximisation de l'utilité des ressources (sens large), (2) objectif de maximisation de la valeur pécuniaire de l'utilité des ressources (sens restreint) et (3) objectif des propriétaires. Trois sens également sont généralement attachés à "objectif social" : (1) objectif à l'égard de la société (sociétal), (2) objectif de maximisation de la valeur non-pécuniaire de l'utilité des ressources et (3) objectif des membres de la société (non-propriétaires).

L'ambiguïté de "social" et d'"économique" et l'absence, chez plusieurs, d'une conscience claire de leurs différents sens, ont conduit à des quiproquos et à des interprétations erronées ou abusives. Notre examen de la genèse du coopératisme nous a permis de préciser les interprétations qu'il faut leur donner.

Le coopératisme s'est élevé contre le réductionnisme du capitalisme du XIXe siècle qui se manifeste dans deux de ses croyances fondamentales : le *matérialisme*, qui réduit l'ensemble des besoins humains à des besoins matériels, et l'*individualisme*, qui ramène la poursuite du bien-être collectif à celle du bien-être personnel. *C'est donc dans le sens d'une complémentarité au*

¹⁸ Pour une défense énergique de ce point de vue, voir Munkner (1992).

¹⁹ Ce qui n'empêche pas que les besoins et le type d'usagers puissent évoluer.

²⁰ Cette croyance est fortement remise en question aujourd'hui par les tenants du "capitalisme éclairé" (e.g. O'Toole, 1991) comme en fait foi toute une littérature touchant à la performance sociétale de l'entreprise (*corporate social performance*) (e.g. Arrow, 1973; Carroll, 1979; Drucker, 1984; Epstein, 1987; Walters, 1977) et, plus particulièrement, à l'approche des "stakeholders" qui veut remplacer celle des "stockholders" (Frederick et al., 1988; Freeman, 1984; O'Toole, 1991).

réductionnisme des objectifs matérialistes et individualistes (dits "économiques") des entreprises qu'il faut interpréter l'adoption d'objectifs sociaux par les coopératives.

Par conséquent, l'existence d'une différence entre les objectifs prescrits pour les entreprises et les coopératives, par les utopies capitaliste et coopératiste respectivement, signifie d'un point de vue normatif, *premièrement*, que les entreprises ne doivent chercher qu'à maximiser l'utilité matérielle (ou la valeur pécuniaire de l'utilité) des ressources tandis que les coopératives doivent en plus maximiser l'utilité non-matérielle (ou la valeur non-pécuniaire de l'utilité) des ressources et, *deuxièmement*, que les entreprises doivent uniquement chercher à satisfaire les objectifs de leurs propriétaires alors que les coopératives doivent, en plus, s'orienter vers la satisfaction des objectifs des autres membres de la société.

Pour éviter de futures confusions et erreurs, il existe certaines solutions. Une première consiste à s'abstenir le plus possible de recourir aux termes généraux que sont "sociaux" et "économiques" et à employer des termes plus spécifiques tels que matériel et moral (Fauquet, 1965; Mladenatz, 1933), matériel et intellectuel (Béland, 1977), pécuniaires et non-pécuniaires, matérialistes et non matérialistes, des propriétaires et de la société, individualistes et non-individualistes, personnels et de groupe, etc ... Cette solution a toutefois le désavantage de ne référer qu'à une seule à la fois des deux dimensions par rapport auxquelles les objectifs des coopératives se différencient de ceux des entreprises.

Une seconde solution serait de continuer à employer "social" et "économique", mais de prendre bien soin de définir le sens que l'on veut donner à chacun.

Une dernière solution, enfin, celle qui est la plus fondamentale, insiste sur la nécessité de toujours garder à l'esprit, dans toute discussion sur la différence entre les objectifs des entreprises et ceux des coopératives, que cette différence n'est pas uni-dimensionnelle mais bi-dimensionnelle : la première dimension est celle de *la nature des besoins* que les unités de production privée doivent satisfaire, la seconde porte sur *l'identité des bénéficiaires* que ces unités doivent directement servir.

BIBLIOGRAPHIE

- AKTOUF, Omar (1989). *Le management entre tradition et renouvellement*, Gaëtan Morin éd., Boucherville.
- ANGERS, François-Albert (1972). "Préface" in Claude Pichette, *Analyse micro-économique et coopérative*. Les cahiers de la coopération, Sherbrooke, ix-xiii.
- ANGERS, François-Albert (1974). *La coopération de la réalité économique à la théorie. Tome 1. Le monde vivant de la coopération*. Fides, Montréal.
- ANGERS, François-Albert (1976). *La coopération de la réalité économique à la théorie. Tome 2. L'activité coopérative en théorie économique.*, Fides, Montréal.
- ARROW, Kenneth J. (1973). "Social Responsibility and Economic Efficiency", *Public Policy*, 21, 303-317.
- BÉLAND, Claude (1977). *Initiation au coopératisme*, Ed. du jour, Montréal.
- BONNER, Arnold (1970). *British Co-operation. The History, Principles, and Organization of the British Co-operative Movement*, Manchester.
- BÖÖK, Sven Åke (1992). *Co-operative Values in a Changing World. Report to the ICA Congress in Tokyo*. (Version préliminaire). Alliance coopérative internationale.
- C.C.Q. — Conseil de la Coopération du Québec — (1974). *Les traits caractéristiques des coopératives*, Québec.
- CARROLL, Archie B. (1979). "A Three-Dimensional Conceptual Model of Corporate Performance", *Academy of Management Review*, vol. 4, no 4, 497-505.
- COTTA, Alain (1977). *Le capitalisme*, P.U.F., Paris.
- DESFORGES, Jean-Guy (1980). *Spécificité de la gestion coopérative : Le système de valeurs de la techno-structure*, Centre de gestion des coopératives, École des Hautes Études Commerciales, T-80-15.
- DESROCHE, Henri (1976). *Le projet coopératif. Son utopie et sa pratique. Ses appareils et ses réseaux. Ses espérances et ses déconvenues*, Les éditions ouvrières, Paris.
- DRUCKER, Peter F. (1984). "The New Meaning of Corporate Social Responsibility", *California Management Review*, vol. XXVI, no 2, Winter, 53-63.
- EPSTEIN, Edwin M. (1987). "The Corporate Social Policy Process : Beyond Business Ethics, Corporate Social Responsibility, and Corporate Social Responsiveness", *California Management Review*, vol. XXIX, no 3, Spring, 99-114.

- FAUQUET, Georges (1965). *Le secteur coopératif*, Ed. de l'institut des études coopératives, Paris.
- FREDERICK, W.C., DAVIS, K. and POST, J.E. (1988). "The Stakeholder concept", in *Business and Society*, (6th ed.), New York, McGraw-Hill, pp. 82-90.
- FREEMAN, R. Edward (1984). *Strategic Management. A Stakeholder Approach*, Pitman, Toronto.
- FRIEDMAN, Milton (1962). *Capitalism and Freedom*, The University of Chicago Press.
- GAUMONT, Jean (1921). *Histoire abrégée de la coopération en France et à l'étranger*, F. Rieder et cie, éd., Paris.
- HIRSCHMAN, Albert O. (1980). *Les passions et les intérêts. Justifications politiques du capitalisme avant son apogée*, P.U.F., Paris.
- LOI SUR LES COOPÉRATIVES, L.R.Q., chapitre C-67.2 (1987).
- LAMBERT, Paul (1959). *La doctrine coopérative*. Les Propagateurs de la Coopération, Bruxelles.
- MARÉE, M. et SAIVE, M.A. (1983). *Économie sociale et renouveau coopératif*. CIRIEC, Liège.
- MARX, Karl et ENGELS, Friedrich (1968). *L'idéologie allemande. Première partie*. Feuerbach, Ed. sociales, Paris.
- MUNKNER, Hans-H. (1992). *Comments on "Cooperative Values in a Changing World"*, ICA Congress, Tokyo, 1992. Marburg, 4 p..
- O'TOOLE, James (1991). "Do Good, Do Well: The Business Enterprise Trust Awards", *California Management Review*, Spring, 9-24.
- MLADENATZ, Gromoslav (1933). *Histoire des doctrines coopératives*, P.U.F., Paris.
- PASQUIER, Albert (1986). *Histoire des doctrines et du mouvement associationniste*, C.E.C.A.M., 4ème éd..
- PELLETIER, Gérard (1982). "Coopération et valeurs économiques" in Laflamme, Marcel et coll., *Le projet coopératif québécois : Un projet social?*, Gaëtan Morin éd., Chicoutimi, 35-83.
- SCHUMACHER, E.F. (1978). *Small Is Beautiful*, Contretemps/Le Seuil, Paris.
- SHRECKER, Ted (1987). "Risks vs Rights : Economic Power and Economic Analysis in Environmental Politics", in D. Poff & W. Waluchow, éditeurs. *Business Ethics in Canada*. Prentice Hall, Scarborough.
- SMITH, Adam (1937). *An Inquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nations*, (1776), Random House, New York.
- VIENNEY, Claude (1980). *Socio-économie des organisations coopératives. Tome 1*, Ed. Ciem, Paris.

WALTERS, Kenneth D. (1977). "Corporate Social Responsibility and Political Ideology", *California Management Review*, vol. XIX, no 3, Spring, 40-51.

WARTICK, Steven L. and COCHRAN, Philip L. (1985). "The Evolution of the Corporate Social Performance Model", *Academy of Management Review*, vol. 10, no 4, 758-759.

WATKINS, William P. (1986). *Co-operative Principles: Today and Tomorrow*, Holyoake Books, Manchester.

WEBER, Max (1964). *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Plon, Paris.